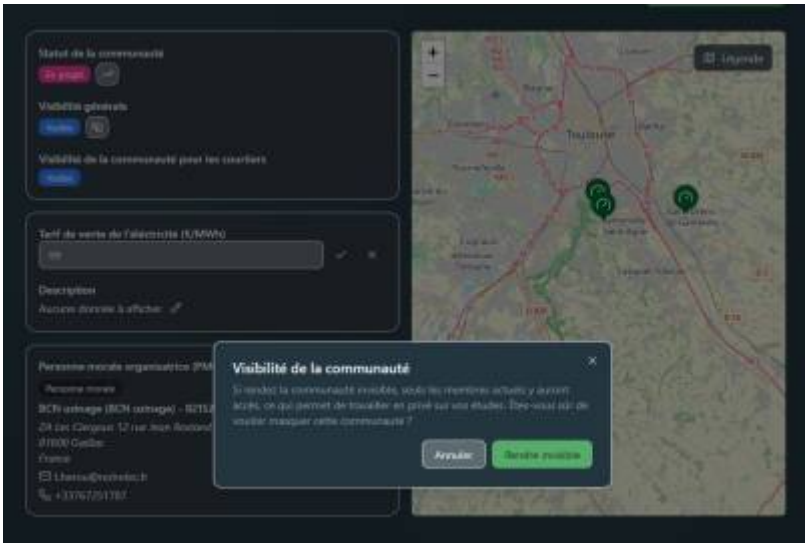
Ouvrir la communauté aux courtiers

manager, communauté

Ouvrir votre communauté aux courtiers, c'est la rendre visible aux apporteurs d'affaires, qui pourront alors vous **recommander** des compteurs de leur portefeuille. C'est le moyen d'élargir le recrutement au-delà de vos propres compteurs et de votre réseau direct.

Où la trouver

- **À la création** : dans le premier écran de l'assistant, la case **« Rendre la communauté visible pour les courtiers »**.
- **Ensuite** : sur la page de détail de la communauté, dans le bloc de synthèse « statut et visibilités » (visibilité générale / visibilité courtiers).



Comment faire

1. Ouvrez la page de détail de votre communauté.
2. Activez la visibilité pour les courtiers dans le bloc de synthèse.
3. Validez votre choix.

Ce qu'il faut savoir

- **Deux visibilités, pas une.** L'application distingue la *visibilité générale* de la communauté et sa *visibilité pour les courtiers*. Activer la seconde active aussi la première : votre communauté devient visible au-delà de ses membres actuels.
- **Vous gardez la main sur les entrées.** Ouvrir aux courtiers ne fait entrer personne : cela leur permet seulement de vous adresser des recommandations, que vous acceptez ou refusez — voir Accepter ou refuser une demande.
- **Irréversibilité** : l'action rendre visible pour les courtiers est irréversible.

- **Options payante** : cette action déclenche une facturatiion de la part de Notrelec.
- **Un courtier ne voit pas tout.** Il ne découvre que les communautés ouvertes aux courtiers ; les autres lui restent invisibles.

Selon votre rôle

Réservée au gestionnaire créateur de la communauté. Le courtier subit cette décision : elle détermine s'il peut ou non travailler sur votre communauté.

Capture à insérer : la case « Rendre la communauté visible pour les courtiers » de l'écran de création, et le bloc « statut et visibilités » de la page de détail.

Case observée à l'écran à la création, bloc de visibilités observé sur la page de détail (S2 et S6, 2026-08-03, préproduction) ; la bascule n'a pas été actionnée. La contradiction sur la réversibilité est un point ouvert consigné au chantier, non tranché ici.

From:
https://test.notrelec.fr/ - **Wiki Documentation**

Permanent link:
https://test.notrelec.fr/doku.php/wiki/documentationclient/manuel/actions/acc/ouvrir-aux-courtiers

Last update: **2026/08/06 15:02**